

Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :

1 - Programme sports collectifs : clubs participant à des compétitions nationales

La Ville poursuit l'application des Contrats de Développement Sportif en cours en tenant compte des évolutions des niveaux de jeu des équipes.

CONTRATS DE DEVELOPEMENT SPORTIF	Proposition CDS 2008/2011		
	Rappel 2009/2010	Montant 2010/2011	Acompte juillet 2010
	SPORTS COLLECTIFS		
Participation aux Compétitions Nationales			
AS Palente Orchamps Handball			
		<i>Equipe féminine en N1</i>	
	40 000		
		<i>Equipe féminine en N2</i>	
		30 000	15 000
Olympique Bisontin	35 000	40 000	20 000
Besançon Doubs Hockey Club (hockey sur glace)			
		<i>Equipe en D3</i>	
		<i>Equipe en D2</i>	
	5 000	5 000	2 500
Roller Hockey Bisontin	5 000	5 000	2 500
BESAC RC Basket	18 000	25 000	12 500
CO Pierre Croppet basket fauteuil	3 000	3 000	1 500
ASC Salins de Bregille Torball	2 000	2 000	1 000

Les 2^{èmes} acomptes seront versés au printemps 2011 sous réserve du respect des clauses du Contrat de Développement Sportif et de l'avenant 2010/2011.

La dépense soit 55 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.4824/20300.

2 - Manifestations et subventions exceptionnelles

Amicale Cycliste Bisontine	2 000 €
Organisation de 2 courses : Montée de Gribaldy le 3 juillet et Nocturne des 2 Ponts le 13 juillet	
ASA Séquanie	1 500 €
Organisation de la 47 ^{ème} course de Côte Vuillafans - Echevannes et de la 9 ^{ème} course de Côte Véhicules Historiques de compétition	
Besançon Boxe Anglaise	2 000 €
Organisation de Galas de Boxe «Ray Lucas» en 2009 et Montboucons le 19 juin 2010	
Sport Nautique Bisontin	300 €
Organisation des manifestations du cinquantenaire de la piscine en juillet 2010	
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	1 000 €
Manifestations du Centenaire du club	

Ligue de Franche-Comté de Handball**1 500 €**

Complément de financement suite bilan du match France - Islande en octobre 2009.

La dépense, soit 8 300 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.4822/20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer les subventions correspondant aux acomptes indiqués dans le tableau ci-dessus pour la saison 2009/2010. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants annuels aux CDS.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.